

**Unité Développement***Sous-direction Recherche et Innovation***ALLOCATIONS POST-DOCTORALES  
REGION ILE-DE-FRANCE****APPEL A PROJETS 2006**accessible sur le site [www.iledefrance.fr/appelsaprojets](http://www.iledefrance.fr/appelsaprojets)**Que propose la Région Ile-de-France ?**

Les allocations post-doctorales proposées sont intégralement financées par la Région Ile-de-France. Sous la forme d'un contrat à durée déterminée, elles sont d'une **durée de 12 à 24 mois**.

Les allocataires de la Région percevront un montant forfaitaire mensuel d'environ **2100 € net**. Ce salaire correspond au versement par la Région d'un montant brut chargé (cotisations patronales et salariales, indemnités de perte d'emploi éventuelles comprises) de 4000 € par mois. L'établissement gestionnaire sera chargé de salarier l'allocataire.

Les allocations post-doctorales ne sont pas cumulables avec un autre mode de financement, à l'exception de vacations d'enseignement.

Le (la) candidat(e) devra débiter sa recherche post-doctorale avant le **1<sup>er</sup> mars 2007**.

En fin de contrat un rapport d'avancement du projet sera fourni à la Région Ile-de-France. Le cas échéant, une présentation publique pourra être demandée à l'allocataire.

Les thématiques de recherche ciblées sont les suivantes :

N°	Thèmes
1	Neurosciences et maladies neuro-dégénératives
2	Médecine moléculaire et cellulaire
3	Maladies infectieuses, parasitaires et nosocomiales
4	Santé publique, épidémiologie, toxicologie
5	Problématiques du genre
6	Territoires et inégalités, politiques de prévention et de lutte contre les discriminations
7	Evaluation des politiques publiques, nouveaux indicateurs
8	Archéologie, ethnologie
9	Approches multidisciplinaires du risque
10	Modes de gouvernance économique, politiques d'aide au développement, innovation ascendante
11	Mathématiques, informatique théorique, logiciels à standards ouverts
12	Logiciels et systèmes complexes artificiels
13	Optique

Les thématiques ci-dessous, identifiées en domaines d'intérêt majeur, bénéficient également de financements régionaux. Des structures fédératrices désignées par la Région

Ile-de-France sont chargées d'organiser les appels à projets et à candidatures et d'attribuer les allocations.

- **Cancérologie** : la totalité du soutien régional à des projets de cancérologie doit s'inscrire dans les programmes de recherche portés par le **Cancéropôle Ile-de-France** ([pascale.gramain@canceropole-idf.com](mailto:pascale.gramain@canceropole-idf.com))
- **Atomes ultra-froids** : le soutien régional est attribué aux programmes de recherche portés par l'**Institut Francilien des Atomes ultra-Froids** ([Michele.Leduc@lkb.ens.fr](mailto:Michele.Leduc@lkb.ens.fr)).
- **Développement soutenable** – le soutien régional est attribué aux programmes de recherche portés par le **Réseau francilien de recherche sur le développement soutenable** ([hourcade@centre-cired.fr](mailto:hourcade@centre-cired.fr)).
- **Nanosciences** dans le cadre du réseau **C'nano** ([cnanoidf@lpn.cnrs.fr](mailto:cnanoidf@lpn.cnrs.fr))

Pour plus d'informations sur l'un de ces réseaux, merci d'adresser un courriel à l'adresse correspondante.

### Comment répondre à l'appel à projets ?

Les dossiers peuvent être proposés par un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), un établissement public administratif de recherche (EPA), un grand établissement à caractère scientifique et culturel ou un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

La procédure de sélection comporte plusieurs étapes :

- 1) Le laboratoire d'accueil, nécessairement en Ile-de-France, soumet un **projet de recherche** (voir dossier à compléter) à son établissement de tutelle. Concernant les unités mixtes de recherche, ce dossier doit être transmis à **une seule** des tutelles, au choix du laboratoire. La date limite de ce dépôt est propre à chaque établissement.
- 2) Chacun des établissements présélectionne un maximum de **2 projets de recherche par thématique**, qu'il doit faire parvenir au Conseil régional d'Ile-de-France avant le **2 juin 2006**.
- 3) La Région Ile-de-France soumet les dossiers ainsi reçus à un jury de sélection pluridisciplinaire et paritaire, composé de membres du Conseil Consultatif Régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur, de la Technologie et de l'Innovation (CCRRESTI) ainsi que d'experts extérieurs.
- 4) **Les projets retenus par le jury devront être approuvés par vote de la Commission permanente** du Conseil régional d'Ile-de-France.
- 5) Les directions des établissements dont les projets de recherche auront été sélectionnés seront informées début septembre. Elles devront proposer au Conseil régional un(e) candidat(e) sur chaque projet retenu avant le 1<sup>er</sup> mars 2007 pour validation par la Région. Tous les candidats devront avoir soutenu leur thèse avant le 31/12/2006. Le Conseil Régional, attentif à la parité, recommande aux établissements de transmettre des candidatures équilibrées en terme de sexes.

Pour chaque projet, le dossier devra être **obligatoirement** transmis sous couvert de la direction de l'établissement de rattachement, **au plus tard le 2 juin 2006 – le cachet de la poste faisant foi**. Quatre exemplaires papier seront accompagnés d'une version numérique (format RTF) sur CD-ROM conforme à la version papier, le contenu de laquelle fera autorité. **Tout dossier incomplet sera considéré comme non éligible.**

Le dossier sera envoyé à l'adresse ci-dessous :

**CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE**  
à l'attention de  
**Monsieur Romain VIDAL**  
**Unité Développement**  
*Sous-direction Recherche et Innovation*  
**Appel à projets 2006 allocations post-doctorales Région Ile-de-France**  
35, Boulevard des Invalides  
75007 PARIS

Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets :

**Romain Vidal : 01.53.85.70.93**